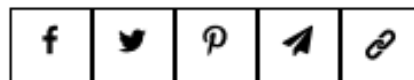


# Peut-on organiser des funérailles écologiques ?

© 1 MIN DE LECTURE



10 NOV 2021 À 08H00



PAR A.S.



*Oui, il existe plusieurs façons de réduire l'empreinte carbone d'un enterrement. Une étude des services funéraires de la ville de Paris, parue en 2017, compare les émissions de CO<sub>2</sub> des modes d'inhumation. Ainsi, un enterrement dans un caveau en béton avec monument - souvent réalisé en granit venu de Chine - affiche 1 252 kg équivalent CO<sub>2</sub>, une inhumation "classique" représente 833 kg éq. CO<sub>2</sub> et la crémation, 233 kg éq. CO<sub>2</sub>.*



*"En France, le caveau en béton est souvent préconstruit, mais il existe trois cimetières 'écologiques' : à Niort, à Ivry-sur-Seine et à Laon", détaille Manon Moncoq, anthropologue du funéraire et de l'environnement.*

*>> Lire aussi : [Deuil : les animaux le vivent aussi !](#)*

Dans ces lieux, le corps ne doit pas avoir subi de soins de conservation, l'éventuel monument doit être réalisé avec des matériaux durables et le cercueil est enterré en pleine terre. Pour autant, en France, la mise en bière est obligatoire. Le mieux est alors de choisir des cercueils en bois provenant de forêts écogérées, sans vis ni vernis, ou tout simplement en carton. *"Vous pouvez aussi apporter le capiton, comme un drap en coton ou en lin - des matières naturelles. Le mieux étant de ne rien mettre et de favoriser la nudité du défunt",*



poursuit l'anthropologue. Certains pays utilisent ou ont breveté des techniques visant à décomposer le corps plus rapidement. C'est le cas de "l'aquamation", au Canada : le corps se délite en quelques heures dans un bain de potassium et de sodium. La Belgique a breveté l'Humusation : *"Le corps est enseveli dans un tas d'humus et se décompose en trois mois, contre plus de dix ans pour un enterrement classique. Les os sont ensuite broyés et mélangés à l'humus dans lequel on peut faire pousser une plante"*, explique Manon Moncoq. Enfin, l'entreprise italienne Capsula Mundi propose des "œufs" biodégradables dans lesquels le défunt est inhumé.

La décomposition du corps servira à nourrir la pousse d'un arbre.